

Il y a à Buffalo, N. Y., un magasin où l'on peut trouver des pièces de rechange pour tout poêle fabriqué soit au Canada soit aux Etats-Unis. Naturellement le nombre des pièces diverses est immense: il faut une attention des plus minutieuses pour qu'il n'y ait pas de confusion, et un ordre parfait pour trouver facilement la pièce demandée. Il paraît que ce magasin fait d'excellentes affaires.

On fabrique à Windsor Ont, un poêle de passage au pétrole qui promet de devenir populaire. Il est artistiquement construit, avec une barre circulaire nickelée pour les pieds et un ornement en nickel au sommet. La mèche est ronde et arrangée pour être levée ou baissée, également sur toute sa circonférence. Il est garanti capable de chauffer une grande chambre contenant 2,000 pieds cubes—soit 10 x 20 sur 10 pieds de hauteur, à 70 degrés avec la température extérieure à zéro; avec deux gallons d'huile de pétrole. pendant vingt-quatre heures.

ASSOCIATION DES EPICIERES DE MONTREAL

Assemblée régulière mensuelle tenue au Mechanic's Hall, Jeudi le 11 Décembre 1890.

Présents: MM. S. Demers, Fauteux, Desjardins, Joly, Raby, Major, O'Shaughnessy, John Scanlan, M. Lemieux, N. P. Laverty, M. Delahanty et James Manning.

M. Demers, vice-président, en l'absence du président, prend le fauteuil.

Les procès verbaux des assemblées précédentes sont lus et approuvés.

M. O'Shaughnessy propose, secondé par M. Manning que MM. J. A. Levesque, D. Ruel, Alph. Lefavre, S. Cardinal, Alph. Beauchamp et L. A. Houde jr, soient élus membres de l'association.—Adopté.

Le Secrétaire met devant l'assemblée la liste qu'il a été chargée de préparer, des articles vendus à des prix combinés. Après lecture cette liste est trouvée à peu près complète et.

M. O'Shaughnessy propose, secondé par M. Scanlan, que cette liste soit imprimée en Anglais et en français, avec une colonne laissée en blanc pour que l'on puisse inscrire vis-à-vis les articles combinés ceux par lesquels on peut les remplacer; et que cette liste imprimée soit adressée à tous les épiciers de la ville.—Adopté.

Le secrétaire donne lecture de la communication suivante:

Brantford, Dec. 6 1890.

A l'Association des détailliers de Montréal.

A la dernière réunion de cette association la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

"Que dans l'opinion de l'association des épiciers détailliers de Brantford, les termes de crédit et d'escompte récemment établis par l'association des Epiciers de gros de Toronto, sont arbitraires, et injustes envers le commerce de détail, et nous demandons avec respect mais avec insistance, que l'on revienne aux termes antérieurs, vu que, en équité, aucune réduction des termes de crédit ne

devrait être faite sans un avantage équivalent dans les escomptes.

Cette association désire exprimer sa désapprobation de la méthode adoptée par l'Association de gros de fixer les prix auxquels certains articles doivent être vendus, ce qui abolit la compétition et détruit cette liberté du commerce nécessaire pour la production du consommateur."

Votre, respectueusement

Guss Elliott,
Secy.

Et l'assemblée s'ajourne.

NOUVEAUTES

La " Dominion Cotton Mills Company," c'est-à-dire le syndicat qui a acheté les fabriques de cotons écus du Canada vient d'élire ses officiers: ce sont MM. A. F. Gault, président Jacques Grenier, vice-président, R. L. Gault, J. H. Ewing, D. Morrice, J. O. Villeneuve et C. E. Gault, directeurs. Le syndicat contrôle les fabriques de Coton, Hudon, Ste-Anne, Coaticooke, Magog, Kingston, Craven (de Brantford) New-Brunswick (de Moneton) Nova Scotia (de Halifax) et Windsor (de Windsor N. E.) On dit qu'il va employer deux ou trois de ces fabriques à produire des cotons pour l'exportation en Chine, aux Antilles et dans l'Amérique du Sud. Toutes les fabriques seront maintenues en opération à partir du 1er janvier. On dit que M. Jackson, gérant des fabriques de la Cie d'Hochelega, sera gérant général.

Une devanture de magasins artistiquement arrangée, les marchandises se montrant à l'œil du passant sous leur plus bel aspect et de manière à produire les effets les plus variés, est une des principales conditions du succès d'un magasin de nouveautés et ceux qui regardent comme perdu le temps passé à orner la devanture et les vitraux sont dans une erreur très profonde. Le but de l'étalage aux vitraux, comme de l'annonce sur les journaux, est de faire entrer les clients au magasin. Une fois entrés, les clients doivent être à la merci d'un habile vendeur, mais le meilleur vendeur n'ira pas chercher les acheteurs sur le trottoir; c'est le rôle de l'étalage et de l'annonce. Mais l'annonce va plus loin, elle va chercher les clients jusque chez eux et les amène au magasin.

LES VOYAGEURS DE COMMERCE

L'assemblée annuelle de l'Association des Voyageurs de commerce a eu lieu samedi dans les salles de la Société d'Histoire Naturelle, sous la présidence de M. G. Piché. La réunion comprenait une centaine de membres.

Avant de présenter son rapport, le président a prononcé quelques paroles pour expliquer la divergence d'opinion qui s'est élevée entre les membres de l'association au sujet du délai dans lequel ces derniers pourraient déposer leurs papiers pour avoir le droit de prendre part au vote.

Le règlement permettait de ne présenter ces papiers qu'au mo-

ment même du vote, ce qui occasionnait quelques désordres. Aussi, à une assemblée trimestrielle, avait-il été décidé que ce dépôt devrait être fait au plus tard la veille du vote.

Ce changement de règlement avait été vu avec défaveur par certains membres. On avait prétendu qu'une assemblée trimestrielle, n'a pas le droit de toucher aux règlements. Aussi, pour mettre fin aux récriminations, M. Piché a-t-il décidé que les papiers des membres seraient reçus jusqu'au dernier moment.

Après ces explications, M. Piché a présenté le seizième rapport annuel des directeurs. La situation financière qu'accuse ce document est des plus satisfaisantes. L'ensemble des recettes s'est élevé pendant le dernier exercice au chiffre de \$26,384.25, tandis que celui des dépenses n'a été que de \$15,354.48, laissant un excédent de \$11,029.77. Cette somme ajoutée à l'avoir de l'Association, porte celui-ci au chiffre fort joli de \$92,132.80.

L'épargne de l'Association est placée d'une manière prudente, sans inspirer aucune crainte d'aléa. Elle produit déjà un revenu annuel de \$4,444.28 qui permet déjà de faire face aux dépenses ordinaires du bureau.

Dans le cours de cette année, l'association a eu le plaisir d'enregistrer 359 nouvelles adhésions, chiffre qui a fait plus que contrebalancer la perte de 235 anciens membres qui n'ont pas payé leurs souscriptions; de sorte qu'à présent le nombre des membres actifs s'élève à 2,180. A ce propos, le rapport regrette que la proportion des décès de membres ait été plus considérable cette année que précédemment, augmentation qui doit être attribuée en partie à la grippe.

Le total des décès a été de 17 et la somme des indemnités payées aux familles des décédés est de \$10,800.

A ce propos, le rapport propose d'élever en faveur des membres qui ont fait partie de l'association pendant plus de dix ans, l'indemnité mortuaire de \$1,000 à \$1,200.

M. R. B. Hutchison, trésorier de l'association, ayant transporté son domicile à Toronto, sa place a été donnée à M. Geo. Sumner. Le secrétaire de l'association s'est rendu à Denver du Colorado où avait lieu la 3e réunion générale de l'association des voyageurs de commerce des Etats-Unis. Les explications données par ce Canadien sur le fonctionnement de l'association de la Puissance ont été accueillies avec un étonnement mêlé de satisfaction. Les Américains ne s'en sont pas tenus là, car ils ont suivi plusieurs des conseils que le secrétaire leur a donnés au sujet des réformes qu'ils devraient introduire dans leur association pour la rendre aussi florissante que celle du Canada.

M. Sumner fait ensuite son rapport, d'après lequel la recette de \$26,384.25 se décomposerait de la manière suivante:

Certificats des membres..... \$21,908.00
Intérêts des placements..... 4,444.28
Vente des feuilles illustrées.... 31.37

DÉPENSES
\$26,384.25

Traitement du secrétaire..... \$1,500.00

Loyers, impôts et éclairage.....	964.94
Déficit sur le fonds du banquet annuel.....	257.13
Au fonds d'éducation.....	150.00
Impression et papeterie.....	490.23
Frais généraux.....	944.14
Journaux et revues.....	163.00
Frais de voyage.....	125.00
Entretien des salles.....	122.00
Indemnités mortuaires.....	10,800.00
" pour accidents.....	385.00
Total.....	\$15,354.48

L'actif de l'association, qui était l'an dernier de \$81,103.53, est cette année de \$92,132.80 et se décompose de la manière suivante:

En caisse.....	\$4,478.60
Placements et dépôts en banque.....	86,270.60
Intérêts.....	584.20
Mobilier.....	800.00

Après l'adoption de ces deux rapports, l'assemblée a passé à celui de la commission chargée de l'enseignement des orphelins de l'association. Elle en compte cinq à présent. Par les recettes, le fonds affecté à cette œuvre s'est élevé, cette année à \$264.08. Les dépenses ont été de \$152.45, laissant un excédent de \$111.63. Il serait nécessaire de voter pour l'exercice suivant un crédit de \$150.00.

Ce troisième rapport ayant été adopté, on a procédé au renouvellement du bureau par voie d'élection.

Président M. Fréd. Hugues acclamé à la dernière réunion trimestrielle;

Vice-président, le colonel O. P. Patten, 814 votes;

Trésorier, M. Fréd. Birks, 749;

Directeurs, MM. John Taylor, 543; R. C. Simpson, 514; Duncan D. Black 499; M. Murdock, 466; F. B. Benjamin, 458.

Après un gracieux échange de compliments entre M. Piché et son successeur au fauteuil de la présidence, M. Hugues a appelé l'attention de l'assemblée sur une proposition faite par M. Piché, de porter à \$1,200 le chiffre de l'indemnité accordée aux familles des membres qui auraient fait partie de l'association pendant plus de dix ans. D'après les calculs faits par des experts de compagnies d'assurances sur la vie, la dépense supplémentaire amenée par cette augmentation serait à peine de \$50 par an.

La proposition a été adoptée. Les membres sauront gré à M. Piché d'avoir laissé dans les annales de leur administration ce souvenir de son passage au fauteuil de la présidence.

M. S. J. Carter a proposé d'annuler la proposition adoptée à l'assemblée trimestrielle de permettre l'usage du vin au banquet annuel de l'Association. M. Watson s'est déclaré saisi d'horreur, en se rappelant le vin bu au dernier banquet. Pour le contenter, la motion de M. Carter a été adoptée. Les convives qui voudront boire du vin à ce banquet seront parfaitement libres; mais chacun paiera ce qu'il aura commandé et l'Association pourra dire qu'en tant que corps constitué, elle se lave les mains des paroles plus ou moins incohérentes que pourront prononcer ses membres à son banquet.